



ALGEMENE UNIE DER VERPLEEGKUNDIGEN VAN BELGIË vzw.
UNION GENERALE DES INFIRMIER(E)S DE BELGIQUE asbl.
ALLGEMEINER KRANKENPFLEGEVERBAND BELGIENS vog.

Brussel, 8 janvier 2016

A l'attention de Madame Maggie de Block
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
Publique
Tour des Finances
Avenue du Jardin Botanique 50/175
1000 Bruxelles

Ref: 2016/02/08-01/ADV-JF-WD/MK

Objet: LETTRE OUVERTE: Réforme de la formation infirmière en Belgique et mise en conformité avec la Directive européenne 2013/55/EU.

Madame la Ministre,

L'Union Générale des Infirmiers de Belgique (AUVB-UGIB-AKVB) regroupe 42 organisations professionnelles couvrant tous les aspects de la formation et de l'exercice de la profession d'infirmier. Nous représentons ainsi 140.000 infirmiers actifs dans notre pays.

Nous vous avons déjà adressé plusieurs lettres détaillées dans lesquelles nous vous faisons savoir être ouverts à un dialogue constructif et positif. Concrètement, nous vous avons demandé des informations concernant vos projets et visions d'avenir pour la formation d'infirmier, la réforme de l'arrêté royal n. 78 avant l'application de la loi du 10 mai 2015, et les différents titres particuliers et qualifications pour les infirmiers. Hélas, à ce jour, n'avons reçu aucune réponse en conséquence de quoi il n'a pas été tenu compte de notre point de vue dans les récents projets de décision qui nous sont parvenus par une voie informelle.

En janvier 2016, la Directive spécifique pour le secteur 2013/55/UE sera transposée selon la directive 2005/36/CE. Pour notre pays, cette transposition a une influence sur la formation de bachelier, sur le brevet en Wallonie et sur la formation au niveau du graduat en Flandre. Les exigences en matière de formation pour les infirmiers de soins généraux devront être complétées par rapport à la formation actuelle. Le niveau fédéral (en ce qui concerne les critères d'homologation des infirmiers) et les états fédérés (en ce qui concerne la formation, les titres, l'attribution de l'homologation et leur suivi) sont concernés.

Nous sommes conscients qu'un certain courage politique est nécessaire pour mettre fin à un système de formation qui devait être temporaire mais qui existe cependant déjà depuis un demi-siècle : 2 filières de formation d'infirmier avec deux titres différents pour un même exercice professionnel.

Une étude de la littérature scientifique et des entretiens avec nombre d'experts révèlent que dans chaque secteur de la santé, il est nécessaire de disposer d'infirmiers aidés par un intermédiaire qualifié. Ceci est nécessaire pour améliorer la qualité des soins et garantir la sécurité du patient et de l'infirmier. Une réforme structurelle des formations est dès lors indispensable. Ne pas reconnaître ceci compromettrait sérieusement les soins de santé, aujourd'hui et à l'avenir.

C'est pourquoi nous vous demandons expressément d'accepter les propositions suivantes :

- Introduction d'un seul titre pour la formation d'infirmier bachelier répondant aux exigences européennes (niveau 6 CEC), pour lequel il est tenu compte du nombre d'heures requises et de la durée de la formation, ainsi que des compétences requises, afin que l'infirmier puisse être homologué pour les soins généraux et que l'on puisse garantir sa libre circulation au sein de l'Europe ;
- Introduction d'un titre unique en tant qu'intermédiaire qualifié répondant aux critères européens d'un brevet supérieur de formation professionnelle (niveau 5 CEC).

Nous savons qu'une période de transition est prévue pour les étudiants suivant déjà une formation en 2016 : ils recevront une attestation de conformité. Mais qu'advient-il des étudiants qui commenceront leur formation au début de l'année académique en septembre 2016, des étudiants qui doivent doubler leur année, ou des infirmiers qui désirent poursuivre leur formation?

Nos infirmiers ont droit à des réponses et à des solutions et notre population a droit à des soins de qualité donnés dans les meilleures conditions par un personnel hautement qualifié.

On vous prie de croire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

M. Marc Koninckx	Président AUVB-UGIB-AKVB
Mme. Myriam Pietroons	Vice-président AUVB-UGIB-AKVB
M. Paul Sonkes	Trésorier AUVB-UGIB-AKVB
Mme. Alda Dalla Valle	Secrétaire AUVB-UGIB-AKVB
Mme. Josiane Fagnoul	Présidente de la Chambre germanophone AUVB-UGIB-AKVB

Secretariaat-Secretariat AUVB-UGIB-AKVB: Pegasuslaan 5, 1831 Diegem (Brussels Airport)

Email: secretariat@ugib.be; secretariaat@auvb.be

Website: www.auvb.be - www.ugib.be - www.akvb.be

Tel: 02/709 20 70

Siège social-Sociale zetel: av Hippocrate - Hippocrateslaan 91, 1200 Bruxelles

Compte-Rekening : BE 1336 30 800637 39